

Éviter, réduire, compenser : Un guide de référence pour protéger la biodiversité

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), en collaboration avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, publie un guide consacré à la séquence ERC, pour « Éviter, réduire, compenser » les impacts sur les milieux naturels, appliquée au secteur industriel des carrières. Préfacé par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, ce guide vient concrétiser une démarche inédite.

Intégrer l'environnement en amont de tout projet industriel

La séquence ERC pour « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'intégrer, dès la conception d'un projet industriel ou d'aménagement, la prise en compte de ses répercussions sur l'environnement. Son leitmotiv : éviter l'impact avant tout, sinon le limiter au mieux et, en dernier ressort, trouver des solutions de préservation et de compensation.

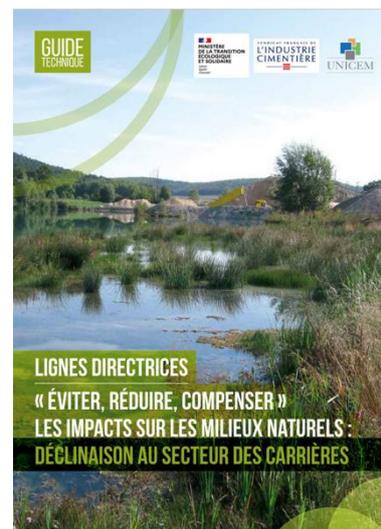
L'application du principe ERC peut revêtir des approches différentes d'une industrie à une autre. C'est la raison pour laquelle l'UNICEM a conçu un guide sectoriel à destination de tous les acteurs impliqués dans l'exploitation de carrières pour une meilleure appréhension de la problématique et un partage d'expériences : **une première en France tous secteurs confondus.**

L'UNICEM, et les nombreux contributeurs du guide, [disponible gratuitement, en ligne](#), ont opté pour une approche « sur-mesure », adaptée aux spécificités liées à la gestion d'une carrière comme son exploitation progressive ou l'obligation d'une remise en état coordonnée à l'extraction. Des particularités qui donnent notamment la possibilité de restituer, progressivement et avant l'impact, des milieux riches sur les sites, garantissant ainsi l'absence de perte nette de biodiversité.

Un guide de référence pour mieux appréhender et protéger la biodiversité

Les entreprises de l'industrie extractive adhérentes à l'UNICEM sont engagées dans des démarches environnementales afin de concilier les enjeux économiques de leur activité au maintien de la biodiversité sur les carrières et autour des sites industriels.

De nombreuses initiatives ont été mises en place et des retours d'applications effectifs peuvent être cités comme exemples. Suivant cette logique, l'UNICEM a donc souhaité



Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

concevoir ce guide pour renforcer l'accompagnement de ses adhérents, afin de partager et d'enrichir en continu des procédures qui s'affinent et s'améliorent au fil des ans, prodiguant de nouveaux savoir-faire auprès des carriers, leur permettant ainsi de mieux appréhender le fonctionnement des écosystèmes.

Concilier carrières et biodiversité : c'est possible !

L'autorisation d'exploitation d'une carrière est soumise à un arrêté préfectoral pour des durées allant jusqu'à 30 ans. Tout au long de son activité, un programme précis est établi avec les pouvoirs publics et les parties prenantes (collectivités locales, associations...) afin de prendre en compte les écosystèmes locaux et de restaurer, voire de créer, des espaces favorables à la faune et la flore. Cela passe par un diagnostic amont des espèces et des habitats du site projet, un suivi et une gestion au quotidien de la biodiversité durant l'exploitation, et un réaménagement du site qui, selon la vocation définie, pourra s'effectuer au bénéfice de la biodiversité au regard de l'état initial (création de zones humides, maintien d'espèces protégées, régulation des espèces invasives, gestion et inventaires écologiques...).

Une rédaction collaborative et pluridisciplinaire

Le guide ERC, piloté par l'UNICEM et le ministère de la Transition écologique et solidaire, réalisé par Biotope, a également fait appel à un large comité éditorial et de nombreux contributeurs, sans qui il n'aurait pas pu voir le jour :

- Le Ministère de la Transition écologique et solidaire (CGDD, DGALN, DGPR) ;
- Le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ;
- Les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : DREAL Hauts-de-France, DREAL Corse, DREAL Auvergne-Rhône Alpes et DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) ;
- Plusieurs ONG : France Nature Environnement (FNE) ; Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) ; Humanité et Biodiversité (HB) ; Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

De multiples outils pour accompagner les adhérents

Afin d'accompagner les adhérents de façon optimale suite à la sortie du guide, l'UNICEM leur dédie plusieurs outils de communication. Ainsi, un Webinaire sera organisé prochainement afin de leur permettre de s'approprier l'ensemble de la démarche et ses grands principes, à l'occasion d'un échange interactif. Dans la continuité, une plaquette de 6 pages, tirant la quintessence de l'application de la séquence propre au secteur, sera également diffusée aux professionnels.

Le guide complet et la plaquette de présentation sont disponibles sur le site de [l'UNICEM](#)

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

À propos de l'UNICEM :

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). **Pour en savoir plus :** www.unicem.fr

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr